

Prescriptions d'examen pour l'obtention du diplôme Entraîneur B Swiss Athletics

A Volume de l'examen

Travail écrit (25%)

- Le travail écrit a lieu sous forme d'une planification de l'entraînement et de la compétition pour un/une athlète
- Le travail écrit sert de base à l'examen oral et sera utilisé par les experts pour d'autres questions lors de l'examen oral.
- Les prescriptions détaillées sont décrites en annexe.

Epreuve orale (25%)

- Questions sur le travail écrit.
- Discussion éventuelle portant sur le matériel vidéo et iconographique.
- Questions sur une discipline ne faisant pas l'objet d'un thème dans le travail écrit.
- Le résultat de l'entretien donne la note partielle «examen oral».

Epreuve écrite (25%)

- Questions sur la connaissance des règles.
- Questions relevant des domaines de la technique, de la théorie de l'entraînement et la méthodologie de l'entraînement.
- Le résultat des questionnaires donne la note partielle «examen écrit».

Epreuve pratique (25%)

- Cette partie ne consiste pas à évaluer la performance au sens propre du terme. Le/la candidat(e) doit être capable de démontrer deux disciplines à choix de l'athlétisme. L'évaluation portera sur la qualité d'exécution.
- Les prescriptions détaillées sont décrites en annexe.

B Attribution des notes

- La répartition en pourcentage des notes partielles est effectuée selon les sujets du point A.
- Echelle des notes: 1 (insuffisant) - 4 (très bien), 2=suffisant.
- Notes partielles avec décimales exactes, note finale arrondie (,49 -> note inférieure; ,50 -> note supérieure).
- Le travail écrit est évalué par au moins 2 experts indépendants l'un de l'autre. Pour les autres domaines, l'évaluation d'un seul expert peut aussi s'avérer suffisante.

C Exigences

- Exigence - Entraîneur B Swiss Athletics: pas des notes partielles insuffisantes
- IAAF Coach Level III: pas des notes partielles insuffisantes
- En cas d'insuffisantes dans certaines parties, on peut les répéter lors du prochain examen.
- En cas de nouvel échec, la direction de l'examen décidera des suites à donner
- Recommandation pour la prochaine étape de la formation: au min. note finale de 3 (arrondie).
En cas d'une note finale de 2 et de 2,5, une recommandation sous réserve peut être donnée avec des conditions supplémentaires.

D Généralités

- Le plan définitif d'examen sera envoyé aux candidat(e)s environ 4 semaines avant l'examen.
- La reconnaissance Entraîneur B Swiss Athletics n'est décernée qu'après la réussite de toutes les parties de l'examen.
- Le diplôme Entraîneur B ne peut être obtenu que si les exigences complémentaires suivantes sont remplies:
 - Affiliation à une fédération/organisation, telle que Swiss Athletics, FSG, SATUS, FCSGS comme membre d'un club proposant les disciplines de l'athlétisme. Membre de Swiss Athletics-
 - Justification d'une activité en tant que moniteur ou entraîneur dans un club membre de l'une des fédérations/organisations susmentionnées.
-



Prescriptions détaillées du travail écrit

a Généralités

- Le travail écrit a lieu sous forme d'une planification de l'entraînement et de la compétition pour un/une athlète de son propre club. En cas d'exception (pas d'athlète), il est également possible d'élaborer une planification «fictive».
- La planification peut être élaborée au choix pour les adeptes du concours multiple ou les athlètes à titre individuel.
- La planification doit être envoyée au chef de la discipline env. 4 semaines avant l'examen (la date exacte devra être communiquée au module entraîneur B et au site d'internet de Swiss Athletics) en format électronique (format .pdf ou .doc) et doit compter au minimum 16 pages A4 et au maximum 30 pages A4.
- Le travail écrit sert de base à l'examen oral et sera utilisé pour d'autres questions.

b Forme de la planification (25%)

- Le travail sera conçu le plus près possible de la réalité. Il reflètera le travail quotidien effectué à l'entraînement et servira également de base d'évaluation au moniteur.
- La planification doit être conçue de manière à être facilement lisible et compréhensible. La présentation est libre. Notons toutefois que les présentations graphiques facilitent la compréhension et donnent une meilleure vue d'ensemble!
- Il convient de veiller à ce que le travail contienne tous les éléments figurant sous le point c (contenu) et qu'il se passe des détails superflus.
- La planification sera facilement compréhensible et rapidement saisissable également pour les personnes ne connaissant pas la situation en détail (structure du club, infrastructure, entraîneur, athlète).
- Le travail engage les candidat(e)s à utiliser la terminologie courante.

c Contenu de la planification (75%)

- Données personnelles (âge, durée totale de l'entraînement, niveau de performance, environnement, etc.).
- Analyse des facteurs individuels déterminant la performance (comparaison entre la valeur réelle et la valeur idéale).
- Données relatives aux objectifs à long terme (3-5 ans), à moyen terme (1-2 ans) et à court terme (moins d'une année).
- Données relatives à l'infrastructure existante (installation, salle, engins, horaire d'entraînement, groupe, entraîneur, etc.).
- Aperçu de la planification annuelle/saisonnière (périodisation, dynamique des charges, compétitions).
- Aperçu des moyens et des formes d'entraînement utilisés (y compris objectifs, intensité des charges, etc.).
- Exemple d'une planification hebdomadaire tirée de la période de préparation (y compris moyens d'entraînement et charges).
- Exemple d'une planification hebdomadaire tirée de la période précompétitive (y compris moyens d'entraînement et charges).
- Exemple d'une planification hebdomadaire tirée de la période de compétition (y compris moyens d'entraînement et charges).

d Evaluation/Appréciation

- Le travail sera évalué par au moins 2 experts indépendants l'un de l'autre. On tiendra compte, dans la mesure du possible, de la compétence spécifique des experts dans la discipline.
- Dans tous les cas, l'évaluation définitive n'aura lieu qu'après l'entretien d'examen avec le/la candidat(e).
- La moyenne des critères d'évaluation concernant le contenu et la forme/présentation (rapport de 3:1) donne la note partielle du «travail écrit».